



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2026-088

PUBLIÉ LE 14 AVRIL 2026

Sommaire

EPF Normandie /

R28-2026-04-09-00006 - 1492- DELEGATION SIGNATURE AMR 16 17 04 2026
(signed) (1 page)

Page 3

R28-2026-04-14-00001 - 1493- DELEGATION SIGNATURE SGN 16 17 04 2026
(signed) (1 page)

Page 5

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2026-04-16-00001 - DELEGATION DE SIGNATURE à Madame Pauline
HEQUET - RESILIATION AMIABLE BAIL RURAL - CESSION PARCELLES NC -
LESELLIER (2 pages)

Page 7

EPF Normandie

R28-2026-04-09-00006

1492- DELEGATION SIGNATURE AMR 16 17 04
2026 (signed)

DECISION n° 1492/2026

Référence : SDW/25

DELEGATION DE SIGNATURE

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968, modifié, portant création de l'Établissement Public Foncier de Normandie et notamment son article 13.

Vu l'article R321-9 du code de l'urbanisme.

Le soussigné, Monsieur Gilles GAL, Directeur Général par intérim de l'Établissement Public Foncier de Normandie ayant son siège situé 5 rue Montaigne 76000 Rouen, nommé à cette fonction par arrêté du Ministre de la ville et du logement en date du 31 décembre 2025, et plus spécialement habilité aux fins des présentes en vertu de l'article 13 du décret du 26 avril 1968 modifié et de l'article R321-9 du code de l'urbanisme,

DECIDE PAR LA PRESENTE

de donner **délégation de signature à Madame Anne-Marine ROBERT, directrice adjointe des interventions et du foncier**, du 16 au 17 avril 2026 inclus en cas d'empêchement du Directeur Général par intérim durant cette période, dans le cadre des dispositions de l'article 13 du décret du 26 avril 1968 modifié par le décret n°2014-1732 du 29 décembre 2014, et notamment de l'article R321-9 du code de l'urbanisme.

La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine-Maritime.

Fait à Rouen le

Le Directeur Général par intérim

Notifiée à Mme Anne-Marine ROBERT
Le
Signature de l'intéressée

Gilles GAL

EPF Normandie

R28-2026-04-14-00001

1493- DELEGATION SIGNATURE SGN 16 17 04
2026 (signed)

DECISION n° 1493/2026

Référence : SDW/25

DELEGATION DE SIGNATURE

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968, modifié, portant création de l'Établissement Public Foncier de Normandie et notamment son article 13.

Vu l'article R321-9 du code de l'urbanisme.

Le soussigné, Monsieur Gilles GAL, Directeur Général par intérim de l'Établissement Public Foncier de Normandie ayant son siège situé 5 rue Montaigne 76000 Rouen, nommé à cette fonction par arrêté du Ministre de la ville et du logement en date du 31 décembre 2025, et plus spécialement habilité aux fins des présentes en vertu de l'article 13 du décret du 26 avril 1968 modifié et de l'article R321-9 du code de l'urbanisme,

DECIDE PAR LA PRESENTE

de donner **délégation de signature** à **Madame Stéphanie GAUDIN, directrice adjointe de la gestion et des ressources**, du 16 au 17 avril 2026 inclus en cas d'empêchement du Directeur Général par intérim durant cette période, dans le cadre des dispositions de l'article 13 du décret du 26 avril 1968 modifié par le décret n°2014-1732 du 29 décembre 2014, et notamment de l'article R321-9 du code de l'urbanisme.

La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine-Maritime.

Fait à Rouen le

Le Directeur Général par intérim

Notifiée à Mme Stéphanie GAUDIN

Le

Signature de l'intéressée

Gilles GAL

EPF Normandie

R28-2026-04-16-00001

DELEGATION DE SIGNATURE à Madame Pauline
HEQUET - RESILIATION AMIABLE BAIL RURAL -
CESSION PARCELLES NC - LESELLIER



**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME PAULINE HEQUET**

Le Directeur Général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2026,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF Normandie en date du 28 novembre 2025 autorisant la signature du protocole d'accord transactionnel,

Considérant le protocole d'accord transactionnel signé entre l'EPF de Normandie, la SAFER, la SCEA LESELLIER et les consorts LESELLIER en date du 24 mars 2026,

Considérant les projets d'acte de résiliation amiable du bail rural et de l'acte de vente entre l'EPFN, les Consorts LESELLIER, et la SCEA LESELLIER, avec l'intervention de la SAFER, établis par Maître Camille PREVOST-LEFRANCOIS, Notaire à Rouen, 16 Boulevard Ferdinand de Lesseps, membre de la SAS « RIVES DE SEINE & ASSOCIES », Société titulaire d'Offices Notariaux situés à GRAND-COURONNE ET ROUEN, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Pauline HEQUET, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer les actes authentiques établis par l'étude susmentionnée, ou tout autre notaire associé ou salarié de l'étude par lequel cet établissement procède à :

- La résiliation amiable du bail rural entre l'EPFN et la SCEA LESELLIER, avec l'intervention de la SAFER et des consorts LESELLIER,

- La cession des parcelles cadastrées section AB numéros 43,44,45,143,144 et 153, sur la commune de ROUMARE, pour une contenance totale de 12ha 74a 94ca, à Monsieur Laurent LESELLIER, avec l'intervention de la SAFER, de la SCEA LESELLIER et de Monsieur Paul LESELLIER,

Moyennant le prix de **CENT HUIT MILLE HUIT CENT SOIXANTE EUROS (108 860,00 €)**, en valeur libre, qui sera réglé à la comptabilité de l'étude susmentionnée, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé ;

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 13/04/2026
Le Directeur Général,

Signé le 13/04/2026
Gilles GAL

Gilles GAL

✓ Certifié par  yosign

Notifiée à Rouen, le 14/04/2026
à Madame Pauline HEQUET,
Bon pour accord,

Signé le 14/04/2026
Pauline HEQUET

Pauline HEQUET

✓ Certifié par  yosign